

Renforcement de la ligne électrique très haute tension entre Lille et Arras

Ligne 400 000 Volts
entre les postes d'Avelin et Gavrelle

DÉBAT public



Alain Duchesne Maire de Tourmignies

Il est de mon devoir d'alerter les citoyens et les pouvoirs publics sur les conséquences dommageables qu'occasionnerait le projet de construction d'une ligne aérienne de 400 000 volts à 24 fils en surplomb de la commune de TOURMIGNIES.

Il est de mon devoir de protéger les richesses environnementales d'un des plus beaux villages de la Pévèle en favorisant la création d'un Espace Naturel Sensible et le classement de ses sites et paysages remarquables qui en constituent l'identité.

Il est de mon devoir de préserver le patrimoine bâti de la commune de TOURMIGNIES reconnu d'intérêt national et régional.

Il est de mon devoir d'invoquer le principe de précaution en matière de santé publique. Principe déjà respecté par les Tourmignisiens en matière de risque d'inondation.

En tant que Maire, j'entends insister sur les manquements aux principes d'équivalence, d'argumentation et de transparence du débat public, fondements démocratiques qui honorent notre pays.

Par la rédaction de ce "cahier d'acteur" je tiens à exprimer, résolument, ma position sur le projet de RTE.

Coordonnées

Tél : 03 20 61 47 20

mail : mairie.tourmignies@wanadoo.fr

site : alainduchesne.hautetfort.com

CAHIER D'ACTEURS

6

Environnement et Patrimoine singuliers de Tourmignies

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tourmignies a été approuvé en mars 2008. Pour des raisons de sauvegarde paysagère, la municipalité a protégé de nombreux espaces boisés ainsi que la majeure partie des terres agricoles et identifié de nombreuses zones naturelles sur son territoire.

En 2008, la municipalité a souhaité inscrire de manière volontariste, dans un document opposable, le caractère bucolique et pittoresque de ce village, qu'aucun n'hésite à classer parmi les plus beaux villages de la Pévèle.

La vision de la municipalité est aujourd'hui confortée par l'appui de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) et de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) à la réalisation de nombreux projets environnementaux, de sauvegarde des sites et des paysages communaux.

La richesse paysagère et faunistique avérée du territoire communal a été mise en exergue par les études de l'association La Chaîne des terrils dans le cadre du protocole MARE défini par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Sur le site du Domaine d'Assignies ont été répertoriées de nombreuses espèces rares d'amphibiens (tritons crêtés, palmés, alpestres, ponctués...) dont les habitats sont protégés par

des décrets européens. D'autres travaux menés en partenariat avec l'association de Coordination Mammalogique du Nord de la France ont identifié sur le site des populations de Murins à moustaches, de Murins de Natterer et d'Oreillards roux. Une telle concentration de richesses écologiques justifie le classement du Domaine d'Assignies de Tourmignies et de ses parcelles adjacentes au titre des **Espaces Naturels Sensibles**.

La définition de ce périmètre de plus de 30 hectares est à l'instruction par les services du Conseil Général du Nord et de la municipalité de Tourmignies. Dans le cadre de cette définition, des corridors biologiques se dessinent vers le bois de Phalempin et le bois des Cinq Tailles de Thumeries en lien avec les **Trames Vertes et Bleues** définies par le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais.

Dans cet écrin environnemental, le Domaine d'Assignies de Tourmignies abrite le "**Pavillon le Petit Rouge**", demeure du second empire, de style éclectique. Le Comité Régional du Patrimoine et des Sites vient d'inscrire cette bâtisse au titre des **Monuments Historiques** (loi de 1913). Le parc d'Assignies est en cours de classement au titre des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique ou pittoresque, un intérêt

cndp

Commission particulière

du débat public
Lille-Arras THT

www.debatpublic-lillearrastht.org

général (Article L 341 et suivants du code de l'environnement). Le Domaine d'Assignies, désormais sauvegardé, fait écho à un autre patrimoine non moins emblématique : l'église Saint Pierre à Antioche.

La commune de Tourmignies est la seule en Pévèle dont l'église se trouve à l'entrée du village. **L'église Saint Pierre à Antioche est classée Monument Historique** depuis 1920. La commune de Tourmignies a fait des efforts financiers considérables pour valoriser ce site. Cela s'est concrétisé par des projets d'enfouissement de réseaux (y compris de moyenne tension), de réfection de voirie aux abords de cet édifice. Souvent la rue de l'Eglise est qualifiée de "plus belle rue de la Pévèle".

Les qualités écologiques et patrimoniales préservées de ce village situé à 15 kilomètres de Lille, au cœur de la vallée de la Marque et au pied du Mont Pévèle lui confèrent **une destinée singulière conjuguant patrimoine et environnement remarquables**.

Ces éléments dans leur entièreté sont loin d'avoir été intégrés dans les documents de travail fournis par le maître d'ouvrage



Vue de la rue de l'église

Nous demandons que ces documents soient réactualisés avant que le débat public soit terminé.

Remise en cause du Projet en mode aérien

Le projet de RTE est en totale contradiction avec le positionnement qualitatif que la population de Tourmignies et sa municipalité ont souhaité donner à leur village. Que serait la rue de l'Eglise avec en arrière fond une ligne Très Haute Tension double flux de 400 000 volts ? **Comment laisser faire un projet qui viendrait ruiner tous les efforts financiers consentis par les habitants de la commune pour révéler le caractère exceptionnel du site de l'église Saint Pierre et du Domaine d'Assignies ?**

Le projet de RTE est en totale contradiction avec la création d'un Espace Naturel Sensible. Ce dernier ne manquera pas d'attirer sur Tourmignies davantage d'oiseaux sédentaires et migrateurs (Grèbes à cou noir, Mouettes mélanocéphales, Fuligues milouins, morillons, Avocettes élégantes, Echasses blanches, Gorgebleues à miroir, Guifettes noires, Busards des roseaux, aigrettes, fauvettes, canards et oies divers...) en provenance de la réserve ornithologique du bois des Cinq Tailles et de la forêt de Phalempin situées à un kilomètre. **Tirer une ligne de 24 câbles très haute tension sur leur passage revient à assurer leur disparition par collision et par électrocution (dixit l'ornithologue néerlandais Hein PRISEN)**. Aucune réponse ne m'a été apportée lors de la réunion publique qui s'est tenue à Phalempin.

La commune de Tourmignies est la première commune de la Communauté de Communes du Pays de Pévèle à avoir modifié son PLU pour y intégrer la réalisation d'une zone d'expansion de crues. Cet ouvrage participera à protéger la population en cas de crues décennales de la Marque. A peine les Tourmignisiens auront été protégés du risque d'inondation qu'un autre risque viendra les inquiéter. Si l'on nous dit (RTE) que cette ligne 400 000 volts n'aura aucun impact sur la santé, ce qui reste à démontrer, **il est par contre indéniable qu'elle sera en premier lieu, porteuse d'atteintes psychologiques incommensurables !**



Intérieur de l'église Saint Pierre à Antioche

L'enfouissement. L'enfouissement est la seule solution à envisager ; or, les études de RTE en la matière semblent bien insuffisantes. Lors des réunions publiques, le maître d'ouvrage n'a présenté quasiment aucun élément sur l'impact de l'enfouissement (moins de cinq pour cent de son dossier de présentation est consacré à cette question).

Au regard des éléments présentés : paysages, biodiversité, santé, la seule solution est l'enfouissement. Néanmoins, dans un souci de prise en compte de l'ensemble des parties prenantes, il faudra que RTE trouve des réponses aux économies externes négatives que subiront les agriculteurs et maraîchers des communes traversées et des communes qui subiront les

En tout état de cause, le principe de précaution en la matière devrait s'imposer : ce principe juridique est inscrit dans la constitution depuis le 1er mars 2004 à travers la Charte de l'environnement.

Même si RTE n'a pas fourni la rentabilité financière annuelle de son projet, la traversée de la commune de Tourmignies par cette ligne de 400 000 volts entraînerait pour RTE des coûts de compensation extrêmes et bien supérieurs au coût de



Pavillon "Le Petit Rouge"

arrêts de ligne (ouvrages souterrains de 4000 m² non présentés par le maître d'ouvrage lors des réunions publics). Aujourd'hui, RTE n'est pas en mesure d'apporter des réponses pertinentes à ces questions.

Il est donc nécessaire de revoir la planification du projet pour intégrer cette pré-analyse d'impacts et donner le temps aux parties prenantes d'en tirer les conclusions.

Le maître d'ouvrage présente un projet dont la finalité est d'accompagner le développement des énergies renouvelables, l'inscrivant ainsi dans la logique du Grenelle de l'environnement. Face aux dégâts environnementaux, humains, paysagers et écologiques de cette ligne Très Haute Tension, **le maître d'ouvrage se trouve là face à une contradiction interne que seul l'abandon ou le report du projet pourrait lui permettre de lever.**

Nous sommes surpris de ne pas voir apparaître les cabinets d'études qui ont été mandatés par le maître d'ouvrage pour réaliser le dossier de présentation du projet. S'ils existent, qui a choisi ces cabinets et de quelles manières ? **Vous comprendrez que je souhaite que toutes les données fournies par le maître d'ouvrage soient vérifiées par des experts totalement indépendants. Il s'agit là du respect du principe d'argumentation.**

Si la majeure partie du projet emprunte des terres agricoles, tous les espaces empruntés ont un impact écologique ! **Je souhaite que les associations environnementales (France Nature Environnement, Fédération Nord Nature Environnement, Chlorophylle Environnement, Groupement Ornithologique du Nord, Arpège, CRANE...) soient associées au projet au même titre que la Chambre d'Agriculture. C'est le principe de Transparence qui doit prévaloir.**

Le débat public ne peut être pertinent et démocratique que si l'on donne le temps aux parties prenantes de pouvoir vérifier les données fournies. RTE travaille depuis plusieurs années sur ce projet et l'on demande à la population de se prononcer en quelques mois ! **Il y a là une inégalité de traitement qu'il vous appartient de corriger au nom du principe d'Équivalence.**

La Commission Nationale de Débat Public a considéré le 6 juillet 2011 que le dossier de RTE était suffisamment complet pour être soumis à débat public sous réserve que soient présentées et mises en discussion à l'occasion du débat public les mesures de compensation et leur coût. Cela n'a pas été respecté lors de la réunion publique qui s'est tenue à Phalempin. Nous demandons que ce débat soit réitéré afin de présenter la solution d'enfouissement des lignes THT et les mesures compensatoires associées.

Monsieur le président de la CPDP, vous n'êtes pas sans savoir que les périodes de débats et d'enquêtes publiques sont interrompues lors des échéances électorales. Nous sommes en présence d'un projet que RTE présente comme intérêt national. En respect de cette logique, il est opportun de prolonger le débat public au-delà des échéances électorales nationales qui auront lieu en 2012. Le modèle de démocratie participative dont vous êtes le garant ne doit pas être qu'une apparence. Ce modèle, qui honore notre pays et dont vous êtes dépositaire, doit être une réalité.



ACTEURS 6

1. Je demande que les **documents de travail soient réactualisés** et qu'ils prennent en compte les spécificités environnementale et patrimoniale de la commune de Tourmignies dans leur entièreté.
2. Je demande au nom du **principe d'argumentation** qu'une commission ad hoc (composée de représentants des collectivités territoriales, d'élus locaux et d'associations environnementales et sanitaires) soit constituée pour mandater des cabinets experts et indépendants afin de vérifier les données fournies par RTE.
3. Je demande qu'une **étude indépendante** soit menée pour analyser les impacts comparatifs sur la **santé et la biodiversité** des différents projets.
4. Je demande que les associations environnementales soient associées au projet au même titre que la Chambre d'Agriculture. C'est le **principe de transparence** qui doit prévaloir.
5. Je demande à ce que l'on nous fournisse de manière objective la **rentabilité financière des diverses solutions envisagées, intégrant les coûts de maintenance sur la période d'exploitation envisagée.**
6. Je demande que l'on nous présente de manière comparative **l'impact environnemental, sanitaire et paysager de l'enfouissement du réseau et que l'on ne se contente pas d'une analyse financière.**
7. Je demande qu'une attention particulière soit accordée aux **flux d'oiseaux migrateurs** entre la réserve ornithologique du bois des Cinq Tailles et TOURMIGNIES.
8. Je demande au nom du **principe d'équivalence** que le temps du débat soit prolongé afin que toutes les parties prenantes puissent étudier, dans les mêmes conditions que RTE, les différents scénarii envisagés.
9. Lors de la réunion publique de PHALEMPIN, RTE n'a pas **respecté les directives** de la Commission Nationale de Débat Public, je demande que cette réunion soit reprogrammée.
10. **Compte tenu du fait que ce projet est, selon RTE d'intérêt national, je demande à ce que le débat soit replanifié et qu'il reprenne après les échéances électorales nationales.**
11. **Je demande que l'on nous présente de manière objective la solution d'enfouissement des lignes THT.**

cndp
Commission particulière
du débat public
Lille-Arras THT
2400 Tour Lille europe
11, Parvis de Rotterdam
59777 Euralille - Tél 03 59 09 68 59
contact@debatpublic-lillearrastht.org

www.debatpublic-lillearrastht.org